



C O N S E I L G É N É R A L
D E L A
C O M M U N E D E P E S E U X

**Séance ordinaire du jeudi 28 juin 2018
à 19h00 à la Maison de Commune**

Présidente sortante	:	Madame Elisabeth Moser
Président entrant	:	Monsieur Roger Mühlethaler
Conseillers généraux présents	:	34
Conseillers généraux excusés	:	6 Messieurs Patrick Arranger, Patrick Auderset, Michele Barone et Mesdames Carmen Diaz Pumarejo, Françoise Ferrari et Vanessa Sintz
Conseillère générale absente	:	1 Madame Katharina Roth (arrivera en cours de séance, à 19h55)
Siège vacant	:	0
Conseillers communaux présents	:	5
Appel début séance	:	34 présents 6 excusés 1 absente

Madame Elisabeth Moser, Présidente, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

Elle explique la présence sur les tables d'un petit calepin pour chacun, en soutien à la Fête de la jeunesse.

Elle salue ce soir la présence d'une nouvelle Conseillère générale, Madame Evelyne Rouvinez (EAG). Elle fait part de la validation de son élection.

Arrêté du Conseil communal du 11 juin 2018 proclamant Madame Evelyne Rouvinez, présentée par le groupe Ensemble à Gauche, élue Conseillère générale suite à la démission de Madame Lorena Renzo et proclamation du 11 juin 2018.

Correspondance :

Madame Elisabeth Moser, Présidente, prend la parole.

J'ai reçu copie d'une ordonnance pénale du Ministère public qui condamne un citoyen subiéreux pour l'atteinte à l'honneur d'un élu de Peseux, en l'occurrence Monsieur Patrice Neuenschwander, lequel m'a autorisé à citer son nom. Ceci prouve que la justice fait son travail ! Ce document est à disposition pour qui souhaite le consulter.

Je mentionne ce point car cela concerne un membre du Conseil général. Il est clair que ce n'est pas la vocation du Conseil général de devenir la pièce de résonnance des conflits entre parties individuelles ou collectives, mais cela concerne un élu.

J'annonce une deuxième correspondance, soit une lettre du 22 mai 2018 du Département des finances et de la santé, signée de Monsieur Laurent Kurth, conseiller d'Etat, concernant le budget 2018.

"Monsieur le président, Madame et Messieurs les conseillers communaux,

Après examen, nous vous informons que le budget 2018 de votre Commune n'est pas entièrement conforme aux exigences de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC).

Nous constatons, en effet, que l'autofinancement de votre budget ne s'élève qu'à CHF 693'397.00 selon votre règlement communal sur les finances. Cela a pour conséquence qu'au lieu des CHF 4'171'385.00 prévus au budget, vos investissements nets ne peuvent dépasser CHF 1'600'000.00 pour respecter les limites du frein à l'endettement.

En vous priant de prendre bonne note de cette remarque et de la porter à la connaissance de votre législatif, nous vous prions d'agrément, Monsieur le président, Madame et Messieurs les conseillers communaux, l'assurance de notre considération distinguée."

Au verso de ce courrier se trouvent les indicateurs financiers. Si quelqu'un souhaite les consulter, il peut s'approcher de Monsieur Daenzer.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend la parole pour donner suite à ce courrier.

Nous en contestons totalement le contenu, c'est faux ! Je vais renvoyer ceci au règlement communal sur les finances, page 4, art. 8, degré d'autofinancement. La Commune, avant la mise en vigueur du MCH2, a clairement dû définir quelle variante du degré d'autofinancement elle adopte. Il y a eu par ailleurs un arrêté du Canton approuvé en 2015. Je vous en lis un extrait :

"La part d'autofinancement correspond à la somme des amortissements du patrimoine administratif et du solde du compte de résultat", et non pas du budget.

En réponse, nous avons préparé une lettre, prête à être envoyée. Par contre, nous avons pris entretemps rendez-vous avec le Service des communes, par Monsieur Leu, afin de faire modifier la décision de l'Etat.

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) prend la parole.

Dans ces conditions, pouvons-nous attaquer l'ordre du jour et discuter du budget ?

Madame Elisabeth Moser, Présidente, signale tout d'abord que l'ordre du jour est modifié car une motion concernant la votation du 25 novembre 2018 a été déposée par les groupes PVL et EAG. Elle sera traitée au point 5 de l'ordre du jour.

Ce dernier se présente désormais comme suit :

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la dernière séance du Conseil général du 3 mai 2018.
2. Comptes 2017.
3. Nomination du Bureau du Conseil général.
4. Nomination de la commission financière.
5. Motion du groupe Vert'Libéral et du groupe Ensemble à Gauche.
6. Informations du Conseil communal.

Sans autre modification, l'ordre du jour est accepté par 32 voix.

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 3 MAI 2018

Monsieur Pierre Alain Heubi (EAG) fait une remarque.

A la page 2, dans le courrier du Comité citoyen de parents d'élèves, il manque un mot, au deuxième paragraphe, quatrième ligne, soit "*(...) aux Guches dès la rentrée d'août 2018 impliquant le déplacement sur base imposée de 13 élèves (...)*".

Il en est pris note et, sans autre remarque, le procès-verbal de la séance du 3 mai 2018 est accepté par 33 voix à l'unanimité, avec remerciements à sa rédactrice.

2) COMPTE 2017

Monsieur Pierre-Yves Jeannin, au nom de la commission financière, signale que celle-ci s'est réunie le 21 juin 2018.

Les comptes qui nous sont présentés incluent un rapport assez spécifique sur la réévaluation de notre patrimoine administratif et financier. Très peu d'entre nous sont en mesure d'en évaluer l'exactitude, ou même d'en comprendre précisément les tenants et aboutissants. Sur le fond, cet exercice imposé par le canton paraît au moins partiellement justifié. En effet, il s'agit d'évaluer la valeur actuelle de ce patrimoine, valeur qui a évidemment évolué au fil des années. Sur la forme, aussi bien la commission financière que le Conseil communal ont reconnu nos limites sur la compréhension du détail de l'analyse et de la réévaluation. De même, les conséquences exactes pour notre commune ne sont pas très explicites. Il est clair que l'augmentation de notre fortune a pour conséquence de diminuer le taux d'endettement et donc d'augmenter notre capacité d'investissement. Dans la perspective des projets à venir, cette situation est plutôt favorable, mais nous avons cru comprendre que l'Etat avait éventuellement imposé cet exercice dans la perspective de charges futures à l'endroit des communes.

Ceci étant dit, les comptes présentés ont été analysés par la commission financière ; de nombreuses questions ont été posées et les réponses reçues ont satisfait les commissaires. La commission s'est donc exprimée à l'unanimité pour recommander au Conseil général d'accepter les comptes présentés et l'arrêté correspondant.

Nous avons cependant relevé que, sur les derniers exercices, le Conseil communal nous a présenté des budgets déficitaires et les comptes ont été à chaque fois bénéficiaires. Il est certes préférable que la différence soit dans ce sens plutôt que dans l'autre, mais nous avons quand même demandé si cette différence ne résultait pas d'une capacité limitée, voire insuffisante de l'administration communale et du Conseil communal à traiter les dossiers, ce qui induit systématiquement un étalement des investissements qui s'avèrent donc plus faibles que ceux prévus dans les budgets. Le Conseil communal nous a répondu qu'il ne pensait pas que c'était la raison principale de ces différences et il a relevé que ces quelques réserves accumulées au fil des dernières années seront très bienvenues en vue des lourds investissements prévus ces prochaines années.

Monsieur Jacques Oberli, au nom du groupe PLR, donne lecture de son rapport.

Son groupe s'est réuni en date du 18 juin 2018 afin de passer en revue les comptes 2017.

Grâce à un bénéfice de CHF 1'318'396,01, nous avons pu stocker 1 million dans la réserve en faveur de la construction des halles de gymnastique. Avec ce bas de laine, nous partons du bon pied en vue d'assurer le financement de cet important projet.

Reste donc un excédent de revenus de CHF 318'396,01, ce qui est un excellent résultat. Nous relevons que Peseux aligne des résultats positifs depuis plusieurs années, ce qui nous réjouit.

Pourtant, le budget prévoyait une perte. Un vent plus favorable que prévu a heureusement soufflé et changé la donne. Nous profitons de remercier l'ensemble du personnel de la Commune pour le travail et les efforts auxquels ils consentent chaque année.

Nous sommes encore en phase de transition pour la lecture des comptes. En effet, avec l'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2), la comparaison avec les comptes tenus selon l'ancien modèle n'est pas toujours possible et aisée.

Ce nouveau modèle a amené d'autres nouveautés. Il a permis de réévaluer tous les biens immobiliers, que ce soit les bâtiments et les terrains. En ce qui concerne les terrains justement, nous constatons qu'ils n'étaient pas évalués avant 2017. Les membres du groupe se demandent pour quelle raison ce n'était pas le cas.

Au terme de cette séance, les comptes 2017 sont acceptés à l'unanimité des membres présents. L'arrêté est également accepté à l'unanimité des membres présents.

Le groupe vous recommande de faire de même.

Madame Mireille Tissot-Daguette, au nom du groupe PVL, signale que son groupe, après lecture des comptes, se réjouit du boulement positif de l'exercice 2017 qui était pourtant budgété dans les chiffres négatifs.

Mais cela est presque une habitude puisque les six derniers exercices étaient positifs. Le PVL souhaiterait mieux comprendre les raisons de la surestimation presque systématique du budget.

Vu le nombre important de charges imposées par l'Etat, il soupçonne que ce soit souvent la mise en œuvre des investissements prévus qui tarde, peut-être en raison de ressources en personnel insuffisantes et/ou du fait de la disponibilité trop limitée des conseillers communaux.

En tous les cas, une analyse de cette situation serait intéressante.

Par ailleurs, notre groupe se pose des questions sur les conséquences pour la commune de la réévaluation du patrimoine, en particulier sur les comptes 2017, ceux des années suivantes et sur les possibilités d'investissements de la commune.

Le PVL aimerait remercier le Conseil communal et la Commune pour leur travail.

Madame Patricia Sörensen, au nom du groupe EAG, prend la parole.

Rapport général, page 1, bas de page. Une petite addition toute simple nous montre que nous avons mis en réserve, depuis l'année 2012, CHF 7'001'737,92.

Rapport général, page 2, bas de page, investissements nets pour l'année 2017 : CHF 362'466,41.

Je pourrais reprendre mon rapport de l'année dernière, même époque, et redire à quel point nous sommes déçus ! Une fois de plus, le résultat semble mirobolant, mais à y regarder de plus près, il nous montre que Peseux dépense, année après année, moins que pas grand-chose ! Un tiers seulement du bénéfice a été investi !

Que penser du propriétaire d'un bien (maison, appartement, bâtiment...) qui, année après année, n'investit pas ? Tout simplement que, tôt ou tard, il faudra dépenser, dans l'urgence, bien évidemment, de très grosses sommes d'argent qui ne seront alors plus disponibles pour d'autres projets. Un tel propriétaire est imprévoyant !

C'est exactement le contraire de ce que nous souhaitons pour la Commune de Peseux.

Lorsque nous demandons une étude pour des salles de classe dans le talus des Guches (et cette demande ne date pas d'aujourd'hui, ni même d'hier !!!), il nous est à chaque fois et invariablement répondu que c'est trop cher.

Même réponse pour les containers enterrés. Peseux est bientôt la seule commune qui nourrit les corneilles et autres renards avec ses sacs sur la route. C'est vraiment décourageant de voir qu'au fil des années rien ne change !

Nous payons 7 points d'impôts de plus que les habitants de la Ville de Neuchâtel (65 points contre 72 à Peseux), mais ne fournissons aucune prestation supplémentaire pour les habitants, bien au contraire ! Cherchez l'erreur !

Il a été versé CHF 1'000'000.00 pour le préfinancement des salles de gymnastique. Peseux devra emprunter le montant nécessaire pour ce projet, mais ce sera l'éorén qui paiera les intérêts. Quel est donc l'intérêt de ce versement et à quoi sera-t-il employé ?

Le projet des Chapons nous a été présenté comme un projet global et la réserve d'un million ne concerne que la salle multisports. Cela nous a interpellés et nous nous sommes demandés si cela ne devait pas faire l'objet d'un arrêté spécifique dans le budget qui a été voté en 2016. Dans ce cadre, nous avons pu joindre Monsieur Benoit qui est l'adjoint au chef du Service des communes, pour lui poser la question, d'où cet ajout que vous avez sur vos tables ce soir.

C'est quand même un peu désolant que ce soit à nous de faire le travail du Conseil communal.

Pourquoi ne pas affecter ce million à d'autres fins ? Les idées ne manquent pourtant pas, que ce soit dans le social, des subventions type transports-famille, par exemple, ou des lieux de rencontre, des jardins citoyens, et bien d'autres. Les habitants peuvent prétendre, après avoir rempli leurs obligations fiscales à d'autres prestations que celles que nous offrons aujourd'hui.

J'en viens à quelques remarques à la lecture des rapports des différents dicastères.

Administration, pages 1-15

Nous constatons que ce rapport est signé par l'Administrateur. Mais certains propos contenus dans les deux derniers paragraphes de la page 13 dudit rapport, ainsi que les deux premiers paragraphes de la page 14 et ceux de la page 15 devraient émaner du Conseil communal et non de l'Administrateur.

Enseignement, pages 20-29

Dans ce chapitre, étonnamment, le coût moyen baisse. Si ce n'est pas au détriment des conditions de travail des élèves et enseignants, alors c'est une bonne nouvelle.

SCL, pages 30-39

Les patinoires et le théâtre ont coûté moins cher cette année, mais il aurait été agréable de lire dans le rapport sur les patinoires aussi, de combien les charges ont baissé.

Santé- Action sociale, pages 40-49

On ne peut que regretter le départ du GSRC et souhaiter que chaque employé ait trouvé un poste à sa convenance.

Le Conseil communal a-t-il déjà envisagé une attribution pour les locaux qu'occupait le GRSC ?

Travaux publics, pages 50-53

Le jardinier communal, Philippe Gremaud, prendra sa retraite d'ici l'automne et nous la lui souhaitons belle et active, mais il nous manque déjà, tant son travail était apprécié et de qualité.

Forêts et domaines, pages 56-57

Une collaboration avec Corcelles ou Neuchâtel est-elle envisagée pour la gestion de notre forêt ? Un taux d'occupation de 30% seulement nous semble bien peu pour notre domaine forestier.

Qu'y a-t-il comme lieux de loisirs et de détente dans la forêt de Peseux et où se trouvent-ils ? Une information est-elle disponible pour les nouveaux arrivants ?

Services industriels, pages 58-64

Quel avenir pour notre téléréseau ? Le Conseil communal peut-il faire quelque chose pour conserver ses clients, les offres des autres prestataires étant très concurrentielles ?

Bâtiments, pages 65-68

Que va devenir l'appartement au 3^{ème} étage de la Maison de Commune ?

Commission du feu, page 74

Nous aurions souhaité un rapport plus circonstancié sur l'état général des bâtiments de Peseux.

Fonds Fornachon

Qui au juste fait partie du Fonds Fornachon et que va devenir ce Fonds ?

S'est-on posé la question de la présence de citoyennes dans cette commission ?

Pour conclure, encore une fois insatisfaits du peu d'investissements consentis au cours de cette année et soucieux de ce que nous nous préparons à léguer aux générations futures, nous attendrons des réponses à nos questions et déciderons si nous acceptons de voter l'arrêté ou si nous nous abstenons.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend la parole.

Concernant tout d'abord la remarque du groupe Vert'libéral, il y a effectivement eu, par le passé, des budgets négatifs et des comptes ensuite positifs. Pour ces comptes 2017, nous avons pu récupérer environ un million de francs sur les impôts ainsi que des recettes au niveau de la péréquation. Ce sont des postes très difficiles à budgérer. Nous étions ainsi toujours très prudents lors de l'élaboration des budgets mais nous sommes contents de ce résultat positif.

Concernant les investissements, il est vrai que ceux-ci étaient jusqu'à maintenant toujours de l'ordre d'environ CHF 1'000'000.00 et CHF 1'500'000.00. Ceci était aussi toujours lié aux capacités d'investissement de notre commune. Par contre, un point positif aujourd'hui, c'est que les 4 à 5 derniers exercices ont toujours bouclé dans les chiffres noirs. En effet, pour les 5 prochaines années, un plan d'investissement nous attend pour plusieurs vingtaines de millions de francs. Il s'agit de 15 millions de francs pour les Chapons, 6 millions de francs pour la H10, 10 à 12 millions de francs pour la réfection des rues Fornachon-Tombet.

De ce fait, je me réjouis ce soir de la décision du Grand Conseil qui a approuvé l'abolition du frein à l'endettement.

S'agissant du MCH2, ce fut un exercice extrêmement difficile pour le service de la comptabilité et pour nous. Dans l'élaboration du futur budget 2019, nous aurons déjà traité une partie. Cette plateforme MCH2 est au départ assez ardue à comprendre mais, vous le verrez dans le futur, il ne s'agit pas seulement d'un plan comptable mais d'un plan financier, avec une réflexion comptable. Ce sera un outil financier et politique pour comprendre quelles sont les charges et les recettes.

En ce qui concerne le rapport de l'Administration, nous prenons note de votre remarque pour l'année prochaine.

Quant à l'appartement de la Maison de Commune, ce dernier est déjà loué à un collaborateur de la Commune.

Pour la question du Fonds Fornachon, le comité reste en vigueur. Le résultat positif de ce fonds doit être intégré dans les comptes de la Commune et son but doit être destiné à l'embellissement de cette dernière. Nous avons par ailleurs un projet pour le Parc du Château et Monsieur Rossi vous en parlera plus tard.

Le Conseil communal reste toujours dans le comité et les autres personnes sont nommées par le Conseil communal.

Madame Patricia Sörensen (EAG) pose une question.

Habituellement ce Fonds était composé au moment de l'élection des nouvelles autorités communales. Cela n'a pas été le cas cette fois. Qui en fait partie ?

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, lui répond.

Il faut rechercher dans les procès-verbaux. C'est normalement toujours au moment d'une nouvelle législature que le Fonds Fornachon est reconduit, soit tacitement, soit sur proposition d'un nouveau membre.

Madame Patricia Sörensen (EAG) reprend.

Nous n'avons pas eu de nouvelles et il serait bon de savoir qui siège dans ce Fonds Fornachon.

Madame Elisabeth Moser, Présidente, signale que Monsieur Thierry Daenzer est allé chercher l'information.

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) intervient.

Sur la forme, j'aurais souhaité pouvoir m'exprimer, de même que peut-être d'autres collègues du Conseil général, dans ce débat d'entrée en matière avant que le Conseil communal ne prenne la parole et réponde, comme cela se passe dans toutes les communes du canton ; en général le Conseil communal répond et met un terme au débat d'entrée en matière.

Sur le fond, je souhaite dire qu'une commune qui fait du bénéfice n'est pas forcément une commune qui est bien gérée. C'est surtout une commune qui laisse une dette énorme aux générations futures et la question que je me pose et que je vous pose est de savoir pourquoi le Conseil communal n'investit pas davantage ?

Monsieur Michel Rossi, Conseiller communal, prend la parole.

Je crois que j'ai reçu une leçon de comptabilité ce soir !

Concernant la question de l'appartement, celui-ci est effectivement resté vide plusieurs mois pour la raison que nous l'avons totalement rénové. Il est actuellement loué depuis le début de ce mois à un employé de la Commune.

Quant aux locaux du GSRP, une étude est actuellement en cours afin de savoir ce qu'il est possible de faire.

Enfin, les membres du Fonds Fornachon ont souhaité investir dans le Parc du Château pour refaire le chemin piétonnier. Ce dernier est en chaire ; en été, cela provoque de la poussière et c'est salissant en hiver. Nous avons donc demandé une offre pour refaire tout ce chemin et disposer en plus quelques jeux pour enfants au sud du parc. L'école Sorimont se trouve en effet à côté. Nous avons reçu une offre qui se monte entre CHF 120'000.00 et CHF 140'000.00.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, prend la parole à son tour.

J'aimerais répondre tout d'abord sur le sujet important du manque de place aux Guches. Effectivement, nous allons tout faire pour arriver rapidement à un avant-projet. Un élément important à venir est l'information du Centre de La Côte qui va nous confirmer le besoin. Celui-ci a été exprimé il y a 5 ans déjà. Une motion a par ailleurs été acceptée lors du dernier Conseil général. Nous allons donc effectivement agir et trouver une solution la plus adaptée possible ; c'est une ferme volonté.

L'autre sujet soulevé concernait les Services industriels et le téléréseau. Le Conseil communal est conscient qu'il y a une érosion du nombre d'abonnés. La concurrence est rude dans ce domaine. L'érosion ne provient pas de nos recettes car il y a aussi plus de services internet qui sont utilisés par les abonnés. Néanmoins, il y a ce problème et nous travaillons avec Video 2000 pour essayer de faire un peu plus de publicité. Vous trouverez par ailleurs dans le feuillet à la population une information à cet égard. Il faut aussi savoir que cette offre de téléréseau donne un accès internet à une vitesse imbattable. Le réseau est très bon marché et le rapport qualité-prix que nous offrons est vraiment d'un très bon niveau.

Madame Nicole Mühlethaler, Conseillère communale, intervient.

Pour revenir sur le Syndicat intercommunal des patinoires, le résultat a été meilleur de CHF 17'622.41 par rapport au budget pour l'ensemble des communes. Pour Peseux, il est de CHF 1'551.31.

Concernant la forêt, le taux d'occupation de Monsieur Ginggen est de 30%, avalisé par le Canton. S'il devait y avoir plus de travaux à effectuer, nous nous chargeons de donner des mandats.

Monsieur Roger Poirier, Conseiller communal, prend également la parole.

Il y a eu une question sur la Police du feu : le pourcentage de rapports non conformes est de 42 %. Il faut relativiser car il s'agit de 150 visites sur l'année.

Madame Elisabeth Moser, Présidente, avant de procéder à l'examen des comptes, donne la liste des membres du Fonds Fornachon.

Il y a donc cinq membres, soit deux Conseillers généraux, Messieurs Roger Mühlethaler et Yves Moosmann, et trois autres personnes, Messieurs Jean-Pierre Audéétat, Bernard Jaquet et Eric Junod.

Passons maintenant à l'examen de ces comptes 2017.

TABLE DES MATIERES, 1 page jaune

RAPPORT GENERAL, pages blanches 1 à 4

Monsieur Alain Sommer (PLR) prend la parole.

Je suis un peu surpris des conclusions du groupe Ensemble à Gauche qui dit que la dette augmente pour les générations futures, alors qu'à la lecture des pages 3 et 4, nous constatons que la dette diminue de deux millions de francs.

Madame Patricia Sörensen, au nom du groupe EAG, reprend.

Je n'ai pas dit que la dette augmentait.

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) confirme.

Moi non plus je n'ai pas dit que la dette augmentait. Nous avons expliqué que le fait de ne pas entretenir les infrastructures correspondait à une dette potentielle que l'on lègue aux générations futures.

Madame Elisabeth Moser, Présidente, poursuit l'énumération.

ARRETE, 1 page blanche.

Vous trouvez donc deux arrêtés, un dans le cahier des comptes et un deuxième déposé sur vos tables.

Madame Patricia Sörensen (EAG) demande de quel arrêté il s'agit.

Madame Elisabeth Moser, Présidente, précise.

Je parle de l'arrêté où, à l'article premier, il est indiqué : "Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal (...)" et de l'arrêté distribué sur vos tables où il est mentionné, à l'article premier : "En application de l'article 49 de la LFinEC, il est institué un préfinancement de CHF 1'000'000.00 au bouclage de l'exercice comptable 2017 pour le crédit d'exécution relatif à la construction de salles multisports, dénommé Préfinancement futur crédit salles multisports/Chapons, qui figurera au bilan sous compte 2930000."

Madame Patricia Sörensen, au nom de groupe EAG, souhaite une petite interruption de séance.

Monsieur Eric Augsburger (EAG) ajoute un point.

Il apparaît que nous recevons un arrêté ce soir que les groupes n'ont probablement pas examiné. Nous n'avons pas d'explication de la part du Conseil communal sur ce document qui arrive en dernière minute.

Nous pouvons supposer que ce que nous a présenté le Conseil communal dans son rapport n'est pas exact, qu'il a probablement omis, déjà à l'époque, d'y joindre un arrêté concernant la constitution de cette réserve, autrement dit de ce préfinancement. Il m'apparaît que les groupes devraient quand même se réunir pour examiner cette question et que, par ailleurs, nous devrions prendre d'abord au vote cet arrêté-là concernant le préfinancement avant de voter les comptes.

Avant cette suspension, il serait quand même intéressant de connaître les raisons du dépôt de cet arrêté par le Conseil communal.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, précise alors.

Oui en effet, cet arrêté est arrivé très tard, nous nous en excusons.

Pourquoi CHF 1'000'000.00 supplémentaire ? Pour les Chapons, il ne s'agit pas que d'une salle de gym triple mais le but est aussi d'intégrer d'autres activités dans ce projet, soit les crèches, la petite enfance et la Jeunesse de La Côte, pour l'instant mal mise en valeur. Il est vrai que l'éorén ne financera pas cette partie-là, et c'est la raison pour laquelle cette réserve de CHF 2'000'000.00 est créée, pour avoir suffisamment de

réserve pour l'amortissement.

Madame Patricia Sörensen (EAG) réagit.

J'ai bien compris mais c'est également écrit : "(...) Préfinancement futur crédit salles multisports (...)".

Madame Elisabeth Moser, Présidente, accorde une suspension de séance de 10 minutes, soit jusqu'à 19h55.

Durant cette pause, Madame Katharina Roth (PVL) rejoint la salle du Conseil général.

A 19h55, la séance reprend.

Madame Patricia Sörensen, au nom du groupe EAG, prend la parole.

Nous souhaitons que cet arrêté de dernière minute soit amendé et qu'on y parle de préfinancement de crèches, de parascolaire, Jeunesse de La Côte.

Monsieur Alain Sommer, au nom du groupe PLR, confirme.

Notre groupe va un peu dans le même sens. Il y a deux ou trois ans, la motion interpartis précisait bien qu'il s'agissait de salles multifonctions, avec des crèches, accueil parascolaire, Jeunesse de La Côte, salles de sociétés, etc. C'était relativement large. Nous rejoignons donc le groupe EAG dans ce sens.

Par contre, nous sommes un peu surpris que l'on doive déjà se prononcer sur un arrêté alors que nous devons normalement d'abord nous prononcer sur un rapport. Cela fait plusieurs années que je suis dans cette salle et c'est la première fois que je dois me prononcer sur un arrêté à ce stade-là. Dans ce cas, je pense que nous pouvons déjà lever la séance !

Madame Elisabeth Moser, Présidente, précise.

Nous allons procéder à la lecture de l'arrêté, puis il y aura le vote sur les comptes. Il a été demandé que nous commençions par ce nouvel arrêté.

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) prend la parole.

J'aimerais quand même vous rendre attentifs à cet arrêté qui arrive le 28 juin, c'est-à-dire aujourd'hui, juste avant la séance parce que le Conseil communal s'est fait rappeler à l'ordre par le Service des communes. Pour que l'on puisse voter cet arrêté, il aurait fallu que ce million de francs figure au budget, selon la LFinEC. Ce que j'aimerais maintenant entendre de la part du Conseil communal c'est pourquoi nous sommes en présence d'un arrêté qui arrive en fin d'après-midi sur lequel la commission n'a pas pu se prononcer, sur lequel les groupes doivent maintenant se prononcer à la "va-vite" pendant l'interruption de séance. Que s'est-il passé ? Nous pouvons nous tromper, c'est humain, le Conseil communal a peut-être commis une erreur mais il faut l'expliquer.

Monsieur Alain Sommer (PLR) intervient.

Ce n'est pas la première fois que nous provisionnons un compte. Les années précédentes, il y a notamment eu des provisionnements pour la Caisse de pension de l'Etat par exemple. Ce n'est pas la première fois que nous mettons une part de bénéfice en provision de dépenses futures.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, répond.

En effet, cet arrêté arrive tard mais il ne provient pas du Service des communes.

Avec le passage au MCH2, il y a eu beaucoup de choses pour nous qui ont changé et il y a effectivement eu quelques couacs, comme celui-ci, et je vous prie de nous en excuser.

Concernant la partie d'investissement d'un million de francs, et j'abonde dans le sens de Monsieur Sommer, nous n'avons jamais par le passé budgété des revenus excédentaires dans les comptes. Je n'ai pas de souvenirs d'avoir voté des budgets avec des comptes d'investissements futurs. Nous profitons, quand nous avons eu un bon résultat, et nous décidons avec vous. Pour ce projet des Chapons, le Conseil communal propose de créer cette réserve d'un million de francs.

En ce qui concerne la terminologie et sur le plan comptable, nous ne pouvons pas faire une description de 5-6 lignes. Il faudrait trouver une terminologie qui regroupe tout ce projet.

Monsieur Michel Rossi, Conseiller communal, ajoute un point.

La commission financière a pris connaissance de ce million de francs, puisque vous le trouvez, en page 3 dans les comptes.

Monsieur Pierre Alain Heubi (EAG) prend la parole.

Je souhaite juste donner la lecture de l'art. 49 de la loi sur les finances.

"Préfinancement"

Art. 49¹ Un préfinancement est un montant prévu pour la réalisation d'un projet futur.

²Les modalités de préfinancement doivent être définies dans une loi du Grand Conseil, respectivement dans un arrêté du Conseil général.

³Un préfinancement est inscrit au budget. Il peut faire l'objet d'un financement spécial.

⁴Il n'est autorisé que pour les projets dont le coût global représente au moins 3% des charges brutes du dernier exercice clôturé avant consolidation.

⁵Une réserve de préfinancement ne doit servir qu'au but mentionné et ne concerner qu'un seul projet. (...)"

Monsieur Alain Sommer (PLR) aimerait connaître la date d'entrée en vigueur de cette loi.

Madame Mireille Tissot-Daguette (PVL) répond qu'il s'agit du 24 juin 2014.

Madame Elisabeth Moser, Présidente, clôt cette discussion, la parole n'étant plus demandée, et poursuit l'énumération.

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE, 2 pages blanches

Annexe 1 - Rapport d'information à l'appui de la réévaluation du patrimoine administratif et financier, page 1 à 12 et rapport de Néocap

Annexe 2 - Etat capital propre, 1 page blanche

Annexe 3 - Tableau des provisions, 1 page blanche

Annexe 4 - Taux d'endettement, 2 pages blanches

Annexe 5 - Indicateurs financiers, 3 pages blanches

Annexe 6 - Tableau des immobilisations, 6 pages blanches

Compte de résultats 2017, 1 page blanche

RAPPORT SUR LES CONSTATATIONS EFFECTIVES DES RETRAITEMENTS COMPTABLES AU 01.01.2017, RESULTANT DE L'EXAMEN SUR LA BASE DE PROCÉDURES CONVENUES, pages 1 à 3 (et 6 annexes)

Madame Evelyne Rouvinez (EAG) a une question de terminologie, concernant l'annexe 1 précédente, en haut de la page 5 : que signifie AVNC ?

Il est répondu qu'il s'agit de l'Association viticole neuchâteloise.

Madame Marlyse Schaer (EAG) a aussi une question concernant l'annexe 5 précédente, point d) Degré de couverture des revenus déterminants.

Comment le Conseil communal explique-t-il ce résultat de -6.25 % ?

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, répond.

Les indicateurs financiers constituent aussi une nouveauté dans ces comptes.

Il y a des pages que nous sommes tenus de joindre au rapport mais qui ne nous concernent pas. Ce qui nous concerne par contre, c'est le calcul qui ne figure pas dans ce rapport, soit l'indicateur 15, autofinancement. C'est ceci que nous appliquons selon le règlement sur le financement de la commune. Ce calcul vous le trouvez dans notre règlement, sur les finances communales, à l'art. 15.

Nous ne tenons pas compte des chapitres que vous avez sous les yeux, lettres a) à j) mais nous sommes obligés de les indiquer.

Madame Adia-Rita Schaer-Muller (EAG) rebondit sur la remarque de Monsieur Schneider.

Dans les magazines, ces indicateurs de performances sont utilisés.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, indique que ce serait à faire dans le budget 2019.

Madame Elisabeth Moser, Présidente, poursuit l'énumération.

RAPPORTS DES SERVICES, pages jaunes

Administration, pages 1 à 15

Police, pages 16 à 19

Enseignement, pages 20 à 29

Monsieur Alain Sommer (PLR) pose une question.

Le Conseil communal pourrait-il nous faire le point de la situation sur le déplacement des élèves des classes de 7H ? Il semblerait qu'il y ait des calculs qui circulent.

Selon l'arrêté du Conseil d'Etat, le calcul est défini par le Cercle scolaire et non le Centre scolaire et il semble que, sur Peseux, le calcul serait effectué sur le Centre de La Côte et non sur le Cercle scolaire comme la loi l'exige.

D'autre part, le Comité des parents d'élèves a demandé à de nombreuses reprises les chiffres qui sont en lien avec ce déplacement et il semble que les parents ne reçoivent que des bribes de l'éorén.

Enfin, il avait été promis aux parents que la sélection des élèves qui seraient déplacés serait faite en fonction de la proximité des arrêts de bus ; une carte a été établie et il semble que ce ne soit en fait pas du tout le cas.

Le Conseil communal peut-il nous renseigner à ce sujet ?

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, lui répond.

Les chiffres que l'éorén utilise pour remplir la demande du Département de l'éducation et de la famille, pour les effectifs des classes, doivent remplir les exigences au niveau du Cercle de La Côte. Ces chiffres sont publics pour ce qui est du passé et l'éorén ne nous a pas communiqué des chiffres en cours pour la prochaine rentrée.

Concernant l'organisation des déplacements des classes, ceci est du ressort de l'éorén et non du Conseil communal qui n'a plus d'influence sur cette organisation.

Sports-Culture-Loisirs, pages 30 à 36

Madame Patricia Sörensen (EAG) demande si des abonnements pour le théâtre seront à nouveau proposés à la population ?

Madame Nicole Mühlethaler, Conseillère communale, lui répond.

Il n'est pas prévu pour l'instant de reprendre des abonnements, mais le Théâtre du Passage propose une nouveauté pour les membres du syndicat. Il y aura un nouveau Pass à CHF 15.00 offrant une réduction de 10% sur l'achat de billets individuels des spectacles de la saison. De même le Pass jeune, réservé aux étudiants et aux apprentis, est vendu à CHF 10.00, au lieu de CHF 50.00, pour les habitants des communes membres du syndicat.

Enfin, il y aura deux semaines de priorité sur l'achat de billets individuels. La vente débutera ainsi le 21 août pour les habitants des communes membres du syndicat et le 4 septembre pour les autres communes.

Commission intercommunale de la Jeunesse, page 37

Commission SCL, pages 38 à 39

Santé et Action sociale, pages 40 à 49

Travaux publics, pages 50 à 53

Madame Marie-Claire Zimmerli (PLR) pose une question concernant le chemin allant des Ravines au cimetière.

Il y a eu un concours, mais nous n'avons pas eu les résultats. Des poubelles ont été installées, mais il n'y a toujours pas de bancs. Je sais qu'il y a une opposition par un propriétaire au nord du chemin. Où en est la Commune ?

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, lui répond.

C'est délicat, car c'est un dossier au départ qui a été très mal emmanché. Nous sommes en train de demander un avis de droit pour savoir si nous allons faire recours contre le SAT ou pas. Nous avons aussi reçu une synthèse du SAT.

Si l'avis de droit est en faveur du SAT, cela voudrait dire que nous avons été un mauvais élève et nous devrions enlever les murs et refaire un dépôt d'un nouveau permis de construire.

Monsieur Alain Sommer (PLR) prend la parole.

Je suis surpris par ce que j'entends ce soir. Ce dossier a été mal emmêché dès le départ. Le citoyen subiéreux va probablement passer à la caisse. Cela est consécutif à l'entêtement de certaines personnes sur ce dossier. Le Conseil communal actuel envisage-t-il des mesures par rapport à l'époque ?

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, répond.

Nous ne sommes pas arrivés à ce point de la discussion. Je pense avant tout que la situation juridique doit être clarifiée. Le passé est le passé et le futur nous appartient, c'est ça qui est le plus important maintenant.

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) intervient.

On ne saurait s'en prendre à l'un ou l'autre des membres d'un Exécutif. Ce dernier est responsable collectivement des erreurs qui ont pu être commises par le passé.

Urbanisme, pages 54 à 55

Madame Evelyne Rouvinez (EAG) pose une question.

En page 55, sur la traversée de Peseux, qui est le troisième partenaire ?

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, répond qu'il s'agit du Canton.

Forêts, pages 56 à 57

Madame Marlyse Schaer (EAG) intervient.

Quelle vision d'avenir la Commune a-t-elle ? Y a-t-il des projets concrets ? Des propositions de partenariats avec d'autres communes sont-elles envisagées ?

De plus, où en est-on sur les sentiers didactiques, réalisation, modifications ?

Madame Nicole Mühlethaler, Conseillère communale, lui répond.

Le Parcours Vita a été refait.

Madame Marlyse Schaer (EAG) précise qu'elle demande bien des informations sur le sentier didactique. Il y avait des brochures à l'époque, avec des postes mentionnés.

Madame Nicole Mühlethaler, Conseillère communale, n'en a pas connaissance, mais va étudier ce point.

Monsieur Samuel Nussbaumer (EAG) pose à son tour une question.

Y a-t-il des territoires protégés dans la forêt de Peseux et, si non, le Conseil communal a-t-il l'intention d'aller dans ce sens ?

Madame Nicole Mühlethaler, Conseillère communale, répond qu'il n'y a pas de territoire protégé et ce n'est pas au programme.

Monsieur Samuel Nussbaumer (EAG) demande encore si le Conseil communal prévoit des mesures pour protéger la biodiversité de la forêt ?

Madame Nicole Mühlethaler, Conseillère communale, répond que le Conseil communal va y réfléchir.

Madame Marlyse Schaer (EAG) rappelle qu'elle n'a pas eu de réponse par rapport aux projets futurs.

Madame Nicole Mühlethaler, Conseillère communale, répond qu'il n'y a pas de projets futurs. Nous allons y réfléchir.

Services industriels, pages 58 à 64

Monsieur Alain Sommer (PLR) prend la parole.

Le groupe PLR souhaite à l'avenir que le Conseil communal soit un peu plus attentif aux demandes de concurrents qui viennent happen des clients du téléréseau et qui s'installent sur le domaine communal.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, intervient.

En effet, nous avons par exemple eu le fameux camion Swisscom qui nous a fait une concurrence pour le moins rude, voire difficilement acceptable. Malheureusement, nous ne pouvons qu'être vigilants à l'avenir et proactifs.

Bâtiments, pages 65 à 68

Monsieur Michel Rossi, Conseiller communal, prend la parole pour répondre à une commissaire de la commission financière.

En page 66, il y a eu une citerne de 10'000 litres qui a été remplacée par 4 citerne de 720 litres. Je lui avais répondu qu'il s'agissait de mesures de sécurité. Mais, outre la sécurité, c'est aussi parce que la citerne de 10'000 litres était à l'extérieur du bâtiment. Les 4 citerne de 720 litres sont à l'intérieur du bâtiment.

Impôts, pages 69 à 73

Commission de police du feu, page 74

Commission de salubrité, page 75

Monsieur Samuel Nussbaumer (EAG) prend la parole.

Certains membres du Conseil communal se posent la question de l'utilité de cette commission. J'aimerais savoir si le Conseil communal a eu l'occasion d'en discuter, va-t-il la maintenir ou la supprimer ?

Monsieur Roger Poirier, Conseiller communal, prend la parole.

Nous avons pris note de votre demande mais ne l'avons pas encore étudiée. Nous sommes en train de synthétiser afin de voir si nous devons restreindre un peu les travaux de cette commission.

RAPPORT DU FONDS FORNACHON, 1 page blanche

RAPPORT DU CENTRE DE DISTRIBUTION DU GAZ, 2 pages vertes

PLAN COMPTABLE, 2 pages jaunes

ETUDE DES COMPTES CHIFFRÉS PAR CHAPITRE, pages blanches

0. Administration générale, pages 1 à 4
1. Ordre et Sécurité publique, pages 5 à 6
2. Formation, pages 7 à 9

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, répond à un commissaire, concernant la page 7, orthophonie.

Concernant le Cycle 3, le compte 31300.27, nous allons regrouper ceci, pour le prochain budget, sous le Cycle 2.

3. Culture, Sports, Loisirs et Eglises, pages 10 à 13

Monsieur Jean-Marie Lehmann (EAG) prend la parole concernant la page 13.

Il est indiqué dans les commentaires que deux comptes sont à mettre en corrélation (31051.02 et 42210.06). J'aimerais quand même faire remarquer que la commission SCL a fait un bénéfice de CHF 2'000.00, que le compte général des loisirs dans la Commune a fait un bénéfice de CHF 10'000.00. Je veux bien que la Commune se porte bien, mais investir CHF 10'000.00 de plus dans le sport, la culture et les loisirs, ce n'est peut-être pas beaucoup, mais cela aiderait les sociétés locales à se développer.

Madame Nicole Mühlethaler, Conseillère communale, lui répond.

Effectivement la commission SCL a bien fait son travail. Il y a eu un bénéfice en 2017 de CHF 2'146.00.

J'ai repris les comptes depuis 2012 pour cette commission :

- | | | |
|--|-----|----------|
| • 2012 : Il y a eu un excédent de dépenses de | CHF | 7'829.35 |
| • 2013 : Excédent de dépenses de | CHF | 2'121.45 |
| • 2014 : Excédent de dépenses de | CHF | 1'341.35 |
| • 2015 : Il s'agissait d'un exercice bénéficiaire de | CHF | 1'724.00 |
| • 2016 : Excédent de dépenses de | CHF | 1'846.60 |

Monsieur Jean-Marie Lehmann (EAG) intervient.

J'aimerais souligner que le but de la culture n'est pas de faire des bénéfices.

Madame Nicole Mühlethaler, Conseillère communale, en prend note.

4. Santé, page 14
5. Sécurité sociale, pages 15 à 17

Madame Evelyne Rouvinez (EAG) intervient pour le compte 55900, page 16, programme d'insertion communale.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, répond immédiatement que ce sera supprimé.

6. Trafic, pages 18 à 19

Monsieur Pierre Alain Heubi (EAG) prend la parole concernant les jetons de présence.

Il y a eu une faible utilisation du budget. J'aimerais profiter de redire que les objectifs que nous avons, en termes de mobilité dans la commune pour la circulation, sont très importants. Il y a du travail et des initiatives que nous devons porter. Vu le manque d'utilisation, cela signifie que cette créativité n'a pas pu être stimulée.

Monsieur Philippe Niedermann, Conseiller communal, lui répond.

J'en prends acte. Je pense effectivement qu'il est juste de dire que l'on doit faire plus. Il y a en effet des projets importants à venir, nous devons nous mobiliser.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, ajoute un point.

En fin de séance, je vous donnerai des rendez-vous qu'il faudra noter, de septembre 2018 à avril 2019, concernant les commissions de mobilité et d'urbanisme.

7. Protection, Environnement et Aménagement, pages 20 à 23
8. Economie publique, pages 24 à 27
9. Finances, Impôts, pages 28 à 30

COMPTE DE RÉSULTATS, page 1

CLASSIFICATION PAR NATURE DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, pages bleues 1 à 4

Madame Marlyse Schaer (EAG) intervient concernant la page 2, chiffre 35, Attribution aux fonds et financements spéciaux.

A quoi cela correspond-il ?

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, demande un peu de temps afin de pouvoir lui répondre.

Madame Elisabeth Moser, Présidente, poursuit l'énumération.

RECAPITULATION DES COMPTES D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF ET FINANCIER AU 31.12.2017, 1 page verte

Madame Adia-Rita Schaer-Müller (EAG) pose une question par rapport aux différents crédits votés. Pour certains, les sujets ne sont pas clos.

Pour le crédit voté le 21.02.2013, concernant la réfection des réservoirs d'eau potable, le projet est-il terminé ? Car s'il reste CHF 1'000.00 ou CHF 2'000.00 sur un projet, il faut aussi avoir le courage de dire qu'il est terminé et prendre des crédits ailleurs.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, répond.

La réfection du réservoir est effectivement terminée. Il y aura une prochaine réfection sur le réservoir du haut, par un autre crédit.

Monsieur Michel Rossi, Conseiller communal, donne une précision pour ce crédit correspondant au compte 71010/5031001. Ce montant de CHF 740'000.00 correspond à la réfection du réservoir de 3'500 m³ qui est à la rue du Stand. Ce crédit est terminé avec un reliquat de CHF 12'292.30 qui a été dépensé en 2017 et sur CHF 740'000.00, nous avons dépensé CHF 734'000.00. Nous étions bien dans la cible.

Monsieur Pierre-Yves Jeannin (PVL) intervient à son tour.

Est-ce que la raison pour que ce crédit soit encore inscrit en 2017 dans les comptes, et non pas sur la ligne suivante ("subvention réfection réservoirs eau potable"), pourrait

être que cette subvention, associée à cette dépense, soit arrivée en 2017 de CHF 156'867.15.

Monsieur Michel Rossi, Conseiller communal, répond que cela peut être probablement la raison.

Monsieur Georges Jourdain (PLR) prend la parole.

Il ne s'agit pas de la rue du Stand, mais de la rue du Réservoir. Cela a été terminé l'année dernière, à la fin du mois d'octobre ou de novembre.

Madame Elisabeth Moser, Présidente, poursuit l'énumération.

COMPTE D'INVESTISSEMENTS, pages vertes 1 à 5

BILAN DÉTAILLÉ, pages jaunes 1 à 6

Madame Marlyse Schaer (EAG) prend la parole concernant la page 3, compte 1404003, Stand et cibleries.

A quoi correspond le montant au débit de CHF 737'100,11 ?

Monsieur Roger Poirier, Conseiller communal, lui répond.

Ce montant correspond à la récupération des balles. Nous avons l'obligation d'assainir les cibles jusqu'en 2020.

Monsieur Eric Augsburger (EAG) intervient à son tour.

Est-on obligé d'avoir un stand de tir à Peseux et à Corcelles-Cormondrèche ?

Monsieur Georges Jourdain (PLR) prend la parole.

Tant que ces deux communes n'ont pas trouvé un consensus, il ne pourra jamais y avoir qu'un stand !

Monsieur Eric Augsburger (EAG) ajoute qu'il pourrait n'y avoir qu'un stand, avec Neuchâtel !

COMPTE DE FONCTIONNEMENT DU FONDS FORNACHON, pages blanches 1 à 3

RÉCAPITULATION PAR NATURE DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT DU FONDS FORNACHON, pages bleues 1 à 4

Totaux des charges de fonctionnement, 1 page bleue

COMPTES DE BILAN DU FONDS FORNACHON, pages jaunes 1 à 4

Totaux des actifs et des passifs, page jaune 1

COMPTES DE BILAN ET D'EXPLOITATION DU CENTRE DE DISTRIBUTION DU GAZ, pages vertes 1 à 4

Tableau comparatif du compte de profits et pertes, des années 2013 à 2017, 1 page verte

Tableau comparatif

- des prix d'achat, vente et revient ;
- de la répartition aux communes en % des ventes en kWh (consommation) ;
- des ventes et achats de gaz en kWh

des années 2013 à 2017, 1 page verte.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, prend la parole pour répondre à la question précédente de Madame Marlyse Schaer.

Concernant le compte Classification par nature, page bleue 2, chiffre 35, la somme de CHF 1'427'187.06 est composée de plusieurs montants. Il y a notamment la somme de CHF 1'000'000.00 mise en réserve pour les Châpols, sous réserve d'acceptation, et pour les CHF 427'000.00, il s'agit d'autres réserves attribuées.

Madame Elisabeth Moser, Présidente, fait maintenant voter le rapport et les comptes.

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) annonce une motion d'ordre.

Il me semble que nous devons d'abord voter l'arrêté sur le million de francs provisionnel.

Madame Elisabeth Moser, Présidente, explique qu'il faut d'abord voter le rapport pour savoir s'il y a entrée en matière et ensuite éventuellement les arrêtés.

Ceux qui acceptent le rapport et les comptes sont priés de lever la main.

Le rapport et les comptes sont acceptés par 22 voix.

Madame Elisabeth Moser, Présidente, passe maintenant à l'arrêté, soit la feuille volante, distribuée ce soir. Elle en donne la lecture :

"*LE CONSEIL GENERAL DE PESEUX*

vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964,

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

vu le règlement communal sur les finances (RFC) du 24 septembre 2015,

vu le rapport du Conseil communal du 4 juin 2018 et entendu celui de la commission financière

arrête :

Article premier En application de l'article 49 LFinEC, il est institué un préfinancement de CHF 1'000'000.00 au bouclage de l'exercice comptable 2017 pour le crédit d'exécution relatif à la construction de salles multisports, dénommé Préfinancement futur crédit salles multisports/Chapons, qui figurera au bilan sous compte 2930000.

Art. 2 Ce préfinancement spécial est alimenté par le compte de résultat.

Art. 3 ¹Les prélèvements au préfinancement spécial sont décidés soit par le Conseil général lors du vote des crédits soit par le Conseil communal lorsqu'il engage une dépense dans le cadre de ses compétences financières.

²Dans ce dernier cas, le Conseil communal fait rapport au Conseil général lors de la séance suivant sa décision.

Art. 4

Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire."

Madame Elisabeth Moser, Présidente, rappelle qu'il a été proposé un amendement à cet arrêté qui est de préciser, à l'article premier, "(...) relatif à la construction de salles multisports, dénommé Préfinancement de crèches, parascolaire et Jeunesse de La Côte (...)."

Faut-il trouver quelque chose de plus global, comme par exemple : "(...) relatif à la construction du complexe des Chapons, dénommé Préfinancement futur complexe des Chapons (...)" ?

Je vous propose de voter d'abord l'acceptation de l'amendement.

L'amendement est accepté par 34 voix.

Madame Elisabeth Moser, Présidente, passe au vote de l'arrêté amendé.

L'arrêté amendé est accepté par la majorité du Conseil général, par 29 voix contre 1.

Madame Elisabeth Moser, Présidente, fait maintenant voter l'arrêté sur les comptes 2017, lequel se trouve dans le fascicule des comptes.

L'arrêté sur les comptes 2017 est accepté par la majorité du Conseil général, par 24 voix.

3) NOMINATION DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Nomination d'un Deuxième Scrutateur

Madame Patricia Sörensen, au nom du groupe EAG, avant de proposer ce deuxième scrutateur, expose la position de son parti.

Au vu de la composition de ce Conseil général, il nous paraîtrait sympathique d'avoir toujours au sommet de la pyramide, soit aux postes de président, de premier vice-président et de deuxième vice-président, une représentation des trois partis.

Madame Mireille Tissot-Daguette, au nom du groupe PVL, prend la parole.

Il y a eu un échange par mails pour que notre groupe présente un scrutateur. Maintenant, le temps que notre deuxième vice-président, Vert'libéral, soit en place, il n'y aura peut-être plus toutes les forces représentées et nous ne tenons pas forcément au rôle de scrutateur.

Nous sommes donc assez favorables à ce qu'il y ait au moins dans ces trois postes, au sommet de la pyramide, les trois forces qui soient représentées.

Madame Elisabeth Moser, Présidente, propose soit de voter sur le principe qu'il y ait un représentant de chaque groupe dans ces trois postes (président, premier vice-président et deuxième vice-président), soit de commencer par les propositions de nomination en débutant par le haut, et non par le bas.

Monsieur Alain Sommer, au nom du groupe PLR, prend la parole.

Ceci est un peu flou pour nous car nous avons préparé la discussion, par le biais de l'administration. Je perds un peu le fil en tant que président de groupe. Pouvons-nous suspendre la séance quelques minutes ?

Madame Elisabeth Moser, Présidente, suspend la séance jusqu'à 21h00, soit pour 5 minutes.

A 21h05, la séance reprend.

Madame Elisabeth Moser, Présidente, demande s'il y a des propositions ?

Madame Patricia Sörensen, au nom du groupe EAG, rappelle sa proposition initiale.

Madame Elisabeth Moser, Présidente, commence par le haut de la pyramide pour le poste de président et demande une proposition.

Nomination d'un Président

Monsieur Alain Sommer, au nom du groupe PLR, propose Monsieur Roger Mühlethaler.

Sans autre proposition, Monsieur Roger Mühlethaler (PLR) est élu Président.

Nomination d'un Premier Vice-président

Madame Mireille Tissot-Daguette, au nom du groupe PVL, propose Monsieur Dominik Schneuwly.

Sans autre proposition, Monsieur Dominik Schneuwly (PVL) est élu Premier Vice-président.

Nomination d'un Deuxième Vice-président

Madame Patricia Sörensen, au nom du groupe EAG, propose Monsieur Pierre Alain Heubi.

Monsieur Alain Sommer, au nom du groupe PLR, propose quant à lui Monsieur François Ducommun.

Madame Elisabeth Moser, Présidente, selon le règlement, suggère de passer au vote ces deux propositions, par bulletins secrets.

Elle annonce une suspension de séance, le temps que l'administration prépare lesdits bulletins (21h05).

A 21h20, la séance reprend et les bulletins sont distribués aux membres du Conseil général.

Le vote se déroule, puis les bulletins sont ramassés par les deux scrutateurs de la soirée, soit Messieurs Samuel Nussbaumer (EAG) et Monsieur Georges Jourdain (PLR). Monsieur Nussbaumer ramasse son propre bulletin et ceux du groupe PLR. Monsieur Jourdain ramasse son propre bulletin et ceux des groupes PVL et EAG. Ils procèdent ensuite au dépouillement et au comptage des voix, lesquels sont transmis à la Présidente.

Madame Elisabeth Moser, Présidente, annonce 35 bulletins valides, dont 4 bulletins blancs. Elle reprend ainsi le cours de la séance pour la nomination d'un Deuxième Vice-président en indiquant le résultat du vote :

Nomination d'un Deuxième Vice-président

Monsieur François Ducommun (PLR) reçoit 16 voix et est donc élu au poste de Deuxième Vice-président.

Après ce vote, Madame Sylviane Sauser (EAG), qui s'était excusée auparavant auprès de la Présidente, quitte la séance (21h30)

Nomination d'un Secrétaire

Madame Patricia Sörensen, au nom du groupe EAG, propose Monsieur Pierre Alain Heubi.

Sans autre proposition, Monsieur Pierre Alain Heubi (EAG) est élu Secrétaire.

Nomination d'un Secrétaire-adjoint

Monsieur Alain Sommer, au nom du groupe PLR, propose Monsieur Michele Barone.

Sans autre proposition, Monsieur Michele Barone (PLR) est élu Secrétaire-adjoint.

Nomination d'un Premier Scrutateur

Madame Patricia Sörensen, au nom du groupe EAG, propose Monsieur Samuel Nussbaumer.

Sans autre proposition, Monsieur Samuel Nussbaumer (EAG) est élu Premier Scrutateur.

Nomination d'un Deuxième Scrutateur

Madame Mireille Tissot-Daguet, au nom du groupe PVL, propose Monsieur Yves Moosmann.

Sans autre proposition, Monsieur Yves Moosmann (PVL) est élu Deuxième Scrutateur.

Madame Elisabeth Moser, Présidente sortante, prend la parole.

A l'issue de la composition de ce Bureau, j'arrive au bout de mon mandat de présidente du Conseil général, première citoyenne de Peseux, comme certains aiment à me taquiner.

La formule "première citoyenne" m'a toujours fait penser à un premier de cordée, tirant ici derrière lui environ 5'000 citoyens, lesquels, heureusement, ignorant mon existence, marchent très bien tout seuls !

Mais "premier, première" est un adjectif qui a d'autres significations. Il désigne celui qui vient avant les autres (peut-être du genre Winkelried, vas-y on est derrière). Premier c'est celui qui se présente au commencement ou d'abord, dans l'état de son origine.

Paradoxalement, c'est aussi le prochain à venir (le premier vendredi qui vient, ou moins sympathiquement, le premier venu). Il y a eu une longue lignée de premiers citoyens et il y aura le nouveau premier citoyen qui vient.

Quant à moi, je vais perdre le pouvoir d'agiter la cloche et de passer la parole et regagner celui de pouvoir m'exprimer. Pouvoir, encore un mot qui m'interpelle.

Le pouvoir, c'est le fait de pouvoir, de disposer de moyens naturels ou occasionnels qui permettent une action. C'est la capacité, la possibilité de faire quelque chose, d'accomplir une action, de produire un effet. C'est la capacité légale de faire une chose, la possibilité d'agir sur quelqu'un ou quelque chose. C'est l'aptitude à agir pour le compte de quelqu'un. Cela nous parle donc d'action, d'agir et de faire, de produire un effet.

Sauf pour un autre sens du mot : pouvoir : situation de celui, de ceux qui dirigent. Autorité puissance de droit ou de fait détenue sur quelqu'un ou quelque chose, comme par exemple le pouvoir du Conseil général sur le Conseil communal.

J'ai entendu dire avant que la dictature était plus simple !

Et bien, je suis satisfaite d'avoir pu apporter ma contribution au fonctionnement du système démocratique suisse dont je suis fière. Ce système qui, de la plus petite entité, la Commune, jusqu'à la plus grande, la Confédération, repose sur trois pouvoirs distincts : le législatif, l'exécutif et le judiciaire. En Suisse, ces trois entités sont bien distinctes et permettent à la démocratie de fonctionner plutôt bien.

En quittant ce perchoir, je vous invite, vous les Conseillers généraux, à continuer à contribuer au fonctionnement de notre démocratie en saisissant et exerçant votre pouvoir de législateur. Nous ne sommes pas la chambre d'enregistrement de certains parlements étrangers. Nous devons être le moteur de l'action politique à Peseux, afin que l'exécutif puisse être la fonction exécutante de nos décisions. Je vous remercie.

Je remets ainsi le symbole de la fonction (la cloche) au nouveau premier citoyen.

Madame Renate Neuenschwander, prend la parole au nom du groupe EAG, et sans doute de tous les membres du Conseil général. Elle offre un bouquet de fleurs à Madame Elisabeth Moser, pour la remercier de ces 18 mois effectués.

Monsieur Roger Mühlethaler, Président entrant, prend place.

Je voudrais tout d'abord, comme première affirmation à ce poste de président, remercier Madame Elisabeth Moser pour les débats qu'elle a su mener avec beaucoup de compétence et de sérénité tout au long des 18 derniers mois. Vous succéder, Madame Moser, ne sera pas une mince affaire. La barre, vous l'avez placée très haute et je m'évertuerai à mener nos séances comme vous avez su le faire. Encore merci et bon retour dans les rangs.

Il lui remet également un bouquet de fleurs, puis reprend.

Madame et Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration communale,
Cher public,

C'est un grand honneur pour moi ce soir de pouvoir siéger sur ce fauteuil symbolique appelé communément "perchoir".

Symbolique oui, c'était il y a 40 ans, en août 1978, la première fois que j'ai passé la porte de ce bâtiment communal ceci en tant qu'apprenti employé de commerce au sein de cette même administration sous l'égide de feu Henri Glauser, alors administrateur communal.

C'est lui qui, à l'époque, m'avait instruit en politique communale, afin de préparer mes examens pratiques de fin d'apprentissage. A cette occasion, j'avais dû apprendre le règlement communal par cœur... Je vous l'avoue, ce n'était pas le genre de bouquin des plus passionnantes, à comprendre avant de dormir, il me donnait déjà des cauchemars, et oui ! On verra ce qu'il reste de mes souvenirs de ce code lors de nos prochaines séances...

Les hommes élèvent trop de murs et ne construisent pas assez de ponts (Saint-Exupéry).

A l'image de cette citation de Saint-Exupéry, ce sont des ponts que je vais m'efforcer de jeter durant cette année de présidence.

Oui, Mesdames, Messieurs, vous qui me faites l'honneur de devenir premier citoyen de cette magnifique commune, mon souhait le plus cher serait de jeter un premier pont entre le monde politique et la population subiéreuse, au-devant d'une nouvelle échéance importante pour notre village.

J'aimerais profiter brièvement du temps qui m'est imparti pour revenir sur le sujet d'actualité brûlant qui remet notre commune sur le devant de la scène régionale, la fusion !!!

Que l'on soit pour ou contre ce projet, n'oubliez pas de mettre au centre de vos préoccupations l'intérêt de notre magnifique village que nos ancêtres subiéreuses et subiéreux ont bâti depuis 823 ans.

De vocation viticole, Peseux a évolué, s'est adapté, lentement mais efficacement, passant de la vigne à l'artisanat, du commerce de détail à des structures plus contemporaines. En dépit de cette évolution, sensible au rôle de la terre dans une communauté humaine, le village a su sauvegarder une partie non négligeable de son patrimoine viticole et forestier.

Conscients que l'histoire d'un lieu fait partie des racines de tout être humain, n'oublions pas les quelques personnages qui, au fil des ans, ont construit ce village, que ce soit Jean Merveilleux, Jean-Adolphe Fornachon, Alice Peillon, la famille Albarin, dont la Titine, à Willy Sieber ou tous autres habitants plus ou moins connus qui se sont engagés pour préserver ce village.

C'est pour cela et pour eux que, durant les prochaines semaines à venir, des ponts

devront être construits entre nous, les politiciens, et la population afin d'expliquer au mieux la situation la plus intéressante, la plus réaliste, la plus pragmatique pour nos villageois sans devoir construire des murs de honte pour cacher les esprits qui s'échauffent de part et d'autre.

Même si c'est un effet de mode, rien ne doit être imposé. Laissons la population choisir librement sa destinée et cela sans aucune intrusion d'autres collectivités avoisinantes.

C'est donc uniquement aux Subiéreuses et Subiéreux de choisir leur destin en devenant Neuchâtelois ou en restant Subiéreux.

C'est avec vous, Mesdames, Messieurs, que je tenterai de remplir ce mandat difficile en mon âme et conscience. Au-dessus des éventuelles critiques stériles et nuisibles, en gardant un esprit positif et ouvert à la discussion.

Je vous remercie de votre attention.

4) NOMINATION DE LA COMMISSION FINANCIERE

Commission financière (9 membres)

Monsieur Alain Sommer, au nom du groupe PLR, propose Messieurs Michele Barone, Roger Mühlenthaler, Thierry Müller et Jacques Oberli.

Madame Mireille Tissot-Daguette, au nom du groupe PVL, propose Madame Katharina Roth et Monsieur Pierre-Yves Jeannin.

Madame Patricia Sörensen, au nom du groupe EAG, propose Mesdames Elisabeth Moser et Adia-Rita Schaer-Muller et Monsieur Pierre Alain Heubi.

Mesdames Elisabeth Moser, Adia-Rita Schaer-Muller et Katarina Roth et Messieurs Michele Barone, Roger Mühlethaler, Thierry Müller, Jacques Oberli, Pierre Alain Heubi et Pierre-Yves Jeannin sont élus tacitement membres de la commission financière.

5) MOTION DU GROUPE VERT'LIBERAL ET DU GROUPE ENSEMBLE A GAUCHE

Monsieur Roger Mühlethaler, Président, lit le texte de cette motion.

"Suite à la publication de l'arrêt du Tribunal fédéral annulant la votation communale du 5 juin 2016, le Conseil général se déclare, comme il l'a déjà fait le 2 février 2016, en faveur de la fusion des communes de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin. Il demande au Conseil communal d'étudier tous les moyens permettant d'informer objectivement la population afin que celle-ci puisse se positionner.

*Pour le groupe Vert'libéral
Pierre-Yves Jeannin*

*Pour le groupe Ensemble à Gauche
Patricia Sörensen"*

Madame Patricia Sörensen, au nom du groupe EAG, prend la parole.

Je pense que tout est clair. Il va falloir revoter. Aujourd'hui, nous connaissons la date de cette votation et nous espérons que les choses se passent sereinement. Pour cela, il faut une information objective et neutre, il faut des rencontres pour que la population soit au courant. Pour ou contre, il faut que ce soit fait de façon objective et que le Conseil communal fasse son travail d'information, tout simplement.

Monsieur Alain Sommer, au nom du groupe PLR, intervient.

Notre groupe n'entrera pas en matière par rapport à cette motion, non pas sur le fond mais sur la forme. En effet, cette motion mentionne "(...) le Conseil général se déclare (...)"; puis elle est signée par deux groupes et, jusqu'à preuve du contraire, le Conseil général est également composé du groupe PLR.

Monsieur Patrice Neuenschwander (EAG) prend à son tour la parole.

Il s'agit d'une motion, nous devons la voter. Si le Conseil général trouve une majorité en faveur de cette motion, elle devient celle du Conseil général.

Les habitants ou la presse, ici présente, sauront que le groupe PLR s'est opposé à la motion, peu importe.

J'ai une question : est-ce que le Conseil communal combat cette motion ou l'accepte-t-il ?

Monsieur Alain Sommer (PLR) intervient.

Le groupe PLR n'a pas dit qu'il combattait cette motion, mais qu'il n'entrait pas en matière parce qu'il n'était pas membre du Conseil général pour cette motion.

Monsieur Michel Rossi, Conseiller communal, répond à Monsieur Neuenschwander.

Le Conseil communal prend acte.

Monsieur Roger Poirier, Conseiller communal, donne quand même quelques informations sur cette future votation.

Le 19 juin dernier, les exécutifs in corpore des quatre communes se sont retrouvés au Château de Neuchâtel pour prendre contact et voir comment allait se dérouler la future votation pour Peseux.

Lors de cette séance, il a été abordé la question de la mise en œuvre de cette votation. C'est en effet quelque chose de totalement nouveau ; il n'y a pas de jurisprudence.

Il en est ressorti que Peseux va devoir revoter seul, comme l'avait indiqué le Tribunal fédéral.

Les questions de forme furent traitées en partie par le Professeur Mahon, de l'Université de Neuchâtel, lequel va nous aider à mettre en forme la manière de communiquer pour que tout soit fait dans les règles de l'art. On ne veut pas qu'il y ait matière à recours.

Lors de cette séance, il fut décidé de créer un groupe de travail des quatre communes, avec deux représentants par commune. Ainsi hier, mercredi 27 juin, au petit matin, les quatre communes se sont retrouvées au Château pour trouver un mode de fonctionnement.

La présidence de ce groupe est une coprésidence avec, pour Neuchâtel, Madame Violaine Blétry-de Montmollin et pour Peseux, votre serviteur. Le deuxième membre de notre exécutif est Monsieur Philipp Niedermann. Le secrétariat sera tenu par l'administration de Peseux.

Nous devons trouver des réponses à deux problématiques sur l'argumentation du scrutin soumis à la population. Les réponses nous seront apportées par le juriste, le Professeur Mahon.

La date provisoire du scrutin est fixée au 25 novembre 2018. Il y a énormément de choses à mettre en place d'ici cette date. C'est la raison pour laquelle je vous précise qu'il s'agit d'une date provisoire ; nous ne pouvons pas vous assurer aujourd'hui que nous serons prêts, avec les autres communes, pour mettre en place ce scrutin.

Pour la date d'entrée en fonction des nouvelles autorités, il a été convenu que les autorités en place termineront la législature en juin 2020 ou, éventuellement, au 31 décembre 2020. Cette question doit encore trouver une réponse auprès de l'administration des communes. Comme la dernière fois, pour une question de bouclage de comptes, les autorités entreront en place au 1^{er} janvier 2021, tout le monde s'est mis d'accord sur ce point.

Pour que la votation puisse avoir lieu en novembre 2018, il faut que tout le processus soit sous toit le 25 septembre. D'ici cette date, il faut que nous ayons mis en forme les communiqués de presse, les informations à la population et toute l'impression pour la préparation de la votation. Passé ce délai, la date du 25 novembre risque d'être repoussée.

Nous avons fixé une prochaine rencontre à Peseux le 23 août prochain. En conséquence, pendant un mois il ne se passera pas grand-chose si ce n'est que nous devons apporter quelques réponses techniques, de même que le Professeur Mahon.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, ajoute un point.

Pour aller un peu plus dans le détail, bien que pour l'instant ce soit seulement esquissé, comme il vous l'a été expliqué, la population de Peseux va devoir revoter sur la même convention. Le Conseil communal de Peseux, en accord avec les autres communes qui sont concernées par cette fusion, va donner des arguments actuels qui doivent expliquer aux citoyens de Peseux sur quoi exactement ils vont devoir voter. Comme éléments concrets, il y a bien sûr le taux d'impôt, le budget prévisionnel qui doit s'adapter, ainsi que l'entrée en vigueur de la convention. Ce sont ces points qui sont en préparation et qui doivent prendre forme.

Monsieur Roger Mühlethaler, Président, prend la parole.

Juridiquement, ce vote peut-il avoir une incidence ou pas ? Puisque nous avons déjà voté une première fois.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, intervient.

Le Tribunal fédéral a annulé le précédent vote. Nous allons donc revoter sur la convention d'il y a deux ans. Il y a quelques points qui s'ajoutent en difficulté effectivement. La convention ne correspond plus à la réalité, mais nous ne pouvons pas modifier cette convention. Il y aura donc des avenants et ce sera le rôle du groupe de travail des quatre communes de plancher sur le budget, sur la fiscalité, voire encore sur des sujets sociaux. C'est là la difficulté car ces avenants ne vont pas être votés par la population, mais ils doivent être validés par l'exécutif. Il faudra voir si ce sera aussi à vous, en tant que législatif, de voter ces avenants.

Madame Renate Neuenschwander (EAG) revient encore sur la motion.

Par rapport au fait que seuls deux groupes ont signé cette motion, ce n'était pas pour laisser de côté le troisième groupe, le PLR. Toutefois les deux groupes PVL et EAG se sont toujours engagés ouvertement en faveur de la fusion, ce qui n'a tout de même pas été le cas du groupe PLR. Je vous encourage, pour ceux qui se sentent appelés, à vous engager avec nous ouvertement dans cette campagne.

Madame Patricia Sörensen (EAG) précise encore.

Dans le cadre de cette motion, je souhaite que le Conseil communal fasse un travail de conseil communal et non pas de militant, comme c'était le cas précédemment.

Monsieur Roger Mühlethaler, Président, fait passer au vote cette motion.

La motion "votation du 25 novembre 2018" est acceptée, à la majorité, par 20 voix contre 4.

6) INFORMATION DU CONSEIL GENERAL

Monsieur Roger Poirier, Conseiller communal, prend la parole.

Nous allons finaliser la zone 30 km/h sur les hauts de Peseux, selon les plans affichés dans cette salle. Pour le bas de Peseux, ce le sera d'ici la fin de l'année ; ainsi tout Peseux sera en zone 30 km/h.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, intervient à son tour.

J'aimerais distribuer aux commissaires des commissions de l'urbanisme et de la mobilité l'agenda des prochaines séances.

Nous entamons la première phase pour le PAL, soit les ateliers, pour les mois de septembre 2018 à mai 2019.

Nous avons demain matin un gros dossier à défendre au Château, soit le plan directeur sectoriel, concernant les Chapons, la Migros et Cap 2000, jusqu'à la place de la Fontaine. Ce sera pour démontrer au Canton quels sont les investissements ambitieux que nous aimerais faire et, surtout, parce que nous devons déroger. C'est-à-dire que nous devons demander une autorisation spéciale. En effet, actuellement le PAL en place ne nous permet pas d'avancer sur le projet "Chapons". Le but dans ce processus est de gagner deux à trois ans avant la fin du PAL. Nous pourrions attendre la fin de ce dernier, mais il s'agit là de 2023, voire 2025.

Je vous remercie pour votre acceptation des comptes 2017. Je suis aussi content que le groupe EAG ait donné cette direction pour le préfinancement. Je regrette bien sûr que certains d'entre vous n'aient pas accepté les comptes et c'est dommage car les commissaires de la commission financière les avaient acceptés à l'unanimité. Je trouve que c'est une forme de discrédit des commissaires qui ne jouent plus leur rôle. Leur rôle est en effet de participer aux commissions et d'amener les informations.

J'ai compris que cette situation va encore durer. Toutefois, j'espère, dans le futur, pour des projets importants, que cela ne les mette pas en péril. Je demande enfin au groupe EAG, au travers de vos commissaires, d'amener vos questions.

Madame Renate Neuenschwander (EAG) apporte un rectificatif.

Nous n'avons pas refusé les comptes, nous nous sommes abstenus.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, prend à son tour la parole.

Vous l'avez appris, par le biais de l'information à la population, les e-factures sont désormais en place. Vous pouvez vous inscrire, par exemple, sur Postfinance, qui pratique de bons tarifs, pour payer les factures de manière simplifiée.

Concernant la Fête de la Jeunesse, son but est notamment de remplir le fonds scolaire, tenu par la Commune, lequel contribue à financer des courses scolaires, notamment surtout le camp de ski communal, ainsi que la torrée communale et les devoirs surveillés, entre autres.

Je fais ainsi appel à vous en vous remerciant de participer à cette fête, même s'il n'y a pas ce jour-là l'apéritif officiel qui aura lieu d'ailleurs mardi prochain. Comme ça, vous aurez tout loisir de venir à la fête, pour consommer avec modération relative !

Nous cherchons encore quelques personnes bénévoles pour les stands, en fin de journée et de soirée, jusqu'à 2 heures du matin.

Finalement, vous avez déjà reçu sur vos tables un échantillon de ces sympathiques bloc-notes, que nous vendons au prix de CHF 5.00 pour le fonds scolaire. Le thème de la fête étant l'Amazonie, nous avons choisi les animaux pour illustrer ces blocs. Si chaque Conseiller général en achète deux, cela fera une très belle contribution à ce fonds scolaire. Je vous remercie pour votre soutien.

Monsieur Roger Mühlethaler, Président, encourage vivement les personnes intéressées à s'inscrire pour la tenue des stands.

Monsieur Georges Jourdain (PLR) prend la parole.

Concernant les arrêtés pour la circulation, je demande au Conseil communal ainsi qu'à la Commune de ne pas oublier les privés. Il y a en effet beaucoup de chemins privés et, d'après le dernier arrêté, vous avez oublié des chemins privés dans les zones 30 km/h. Pour chaque chemin privé, il doit y avoir une autorisation du propriétaire.

Monsieur Roger Mühlethaler, Président, clôt la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il invite également tous les participants à une agape qui aura lieu ensuite à la salle Alice Peillon.

Contre-appel : 34 présents

7 excusés (dont Madame Sylviane Sauser qui a quitté la séance à 21h30)

0 absent

La séance est levée à 22h10.

Le Président :

La rédactrice :

R. Mühlethaler

V. Niedermann